

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT N° 1250

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

Par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Sophie :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 6 novembre 2018, a adopté le règlement décrit ci-dessous:

- Règlement n° **1250** – décrétant un emprunt et une dépense de 3 500 000 \$ pour l'exécution des travaux d'agrandissement du garage municipal.

Ce règlement d'emprunt a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'habitation en date du 14 décembre 2018.

Cet avis constitue l'avis de publication de ce règlement et il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé aux archives de la Municipalité où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 22^e jour
du mois de janvier de l'an deux mille-dix-neuf (2019).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Entrée en vigueur – Règlement n° 1250

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 22 janvier 2019: en affichant une copie à la porte de l'Hôtel de ville et sur le site internet : www.stesophie.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
Ce 22^e jour du mois de janvier de l'an deux mille-dix-neuf (2019).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier